

LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE—DEMANDE D'AMÉLIORATIONS À L'ÎLE DE L'ÉTANG-DU-NORD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. A. Cannon (Îles-de-la-Madeleine): Puis-je poser une question au ministre des Travaux publics? Le 7 janvier, j'ai attiré son attention sur les dommages qu'a subis le quai de l'Étang-du-Nord et sur l'urgence qu'il y a d'y faire des réparations. J'ai proposé que l'acier nécessaire aux réparations soit commandé immédiatement. Ma question est celle-ci: le ministre a-t-il donné des instructions à son ministère en vue de la commande de cet acier?

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): J'examinerai cette question; je ne puis y répondre maintenant.

VISITE ROYALE

LA PRINCESSE MARGARET—ON DEMANDE D'INCLURE DANS L'ITINÉRAIRE LES CHUTES NIAGARA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. L. Houck (Niagara-Falls): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État. L'itinéraire du voyage que la princesse Margaret se propose de faire au Canada a-t-il été établi? L'honorable représentante s'assurera-t-elle que cet itinéraire comprend une visite à l'endroit le plus réputé au monde du point de vue touristique, soit les chutes Niagara?

L'hon. Ellen L. Fairclough (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà adressé des avis au comité officiel d'accueil au nom de l'honorable député et je ferai volontiers tout mon possible pour que Son Altesse royale voie les chutes Niagara, s'il est possible de les inclure dans son itinéraire.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉCLARATION SUR L'AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES DANS LES CAMPS D'EUROPE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, ainsi qu'en fait foi la page 3077 du hansard, le député de Winnipeg-Nord m'a posé, le mardi 7 janvier, la question suivante:

Étant donné le désir exprimé par le premier ministre de donner des marques d'encouragement aux peuples situés au-delà du rideau de fer, le ministre peut-il faire savoir à la Chambre ce qui est entrepris d'une manière effective par le gouvernement pour aider les dizaines de milliers de victimes de la persécution communiste qui se trouvent actuellement dans les camps de personnes déplacées en Europe?

[L'hon. M. Green.]

A ce moment-là, le député de Rosetown-Biggar a amplifié la question. J'y répondrai que c'est le bureau du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés qui est l'institution internationale principalement chargée du secours aux réfugiés et de leur protection. Cet organisme a repris la tâche confiée d'abord à l'Organisation internationale des réfugiés, quand celle-ci a été dissoute dans les premières années cinquante.

Le Canada a toujours appuyé le travail du haut commissaire, et quand sa caisse spéciale des réfugiés, appelée l'UNREF, a été établie par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1954, le Canada s'est engagé à y contribuer. Les plans prévoyaient que l'UNREF fonctionnerait pendant quatre ans, soit durant 1955, 1956, 1957 et 1958, année où, espérait-on, le problème des réfugiés aurait été résolu pour de bon.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a demandé quelles mesures importantes le Canada a prises pour aider les réfugiés en Europe. Je peux fournir les renseignements suivants: en argent, le Canada a versé à l'UNREF \$125,000 en 1955; \$125,000 en 1956; \$200,000 en 1957; et il s'est engagé à verser \$200,000 en 1958. Lors de la crise des réfugiés hongrois, vers la fin de 1956, le Canada a versé un million pour leur fournir des secours; sur ce montant, on a envoyé \$350,000 à la Croix-Rouge du Canada pour son travail dans les camps de réfugiés, et \$650,000 au haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

L'admission des réfugiés en notre pays ressortit à un autre ministère. Signalons pourtant que, d'après le rapport du haut commissaire pour les réfugiés, le Canada a admis 2,395 réfugiés en 1955, et 1,896 en 1956. Je n'ai pas les chiffres correspondants pour 1957. Je puis cependant signaler, relativement à l'admission de réfugiés hongrois, que depuis le moment où la crise hongroise a commencé en octobre 1956 le Canada en a admis un peu plus de 36,000.

CEYLAN—NOUVELLE DÉCLARATION SUR LES SECOURS AUX INONDÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, pendant que j'y suis, si vous me le permettez je ferais une déclaration sur les secours aux inondés cingalais. Le 3 janvier, j'ai dit à la Chambre que le gouvernement, par l'intermédiaire de notre haut commissaire suppléant à Ceylan, et par l'intermédiaire des représentants de Ceylan au Canada, suivait de très près la situation. Dès que nous disposerons de plus de renseignements, ai-je